

### Informations aux familles sur les frais de restauration ou d'hébergement (2021-2022)

- **Attention** : les inscriptions valent pour l'année scolaire.
- Le changement de qualité est toutefois autorisé dans les 15 jours avant la fin du trimestre en cours pour prendre effet au trimestre suivant
- Les demi-pensionnaires du collège auront la possibilité de choisir entre les forfaits 3 ou 4 jours et les demi-pensionnaires du lycée entre les forfaits 2, 3, 4 et 5 jours

#### Tarifs DEMI-PENSION (DP) 2021/2022 du COLLEGE Jules Ferry (découpage par trimestre)

	Nb de semaines	Période datée	FORFAIT DP3	FORFAIT DP4
<b>Trimestre sept – décembre 2021</b>	14	Trimestre 1	138.60 €	173.60 €
<b>Trimestre janvier – avril 2022</b>	11	Trimestre 2	108.90 €	136.40 €
<b>Trimestre avril – juillet 2022</b>	11	Trimestre 3	108.90 €	136.40 €
<b>TOTAL</b>	36		356,40 €	446.40 €

#### Tarifs DEMI-PENSION (DP) 2021/2022 du LYCEE Jules Ferry + étudiants BTS (découpage par trimestre)

	Nb de semaines	Période datée	FORFAIT DP2	FORFAIT DP3	FORFAIT DP4	FORFAIT DP5
<b>Trimestre sept – décembre 2021</b>	14	Trimestre 1	115,64 €	164,64 €	207,20 €	243,60 €
<b>Trimestre janvier – avril 2022</b>	11	Trimestre 2	90,86 €	129,36 €	162,80 €	191,40 €
<b>Trimestre avril – juillet 2022</b>	11	Trimestre 3	90,86 €	129,36 €	162,80 €	191,40 €
<b>TOTAL</b>	36		297,36 €	423,26 €	532.80 €	626,40 €

#### Tarifs Internat 2021/2022 du LYCEE Jules Ferry + étudiants BTS (découpage par trimestre)

	Nb de semaines	Période datée	INT 4
<b>Trimestre sept – décembre 2021</b>	14	Trimestre 1	595.28€
<b>Trimestre janvier – avril 2022</b>	11	Trimestre 2	467.72€
<b>Trimestre avril – juillet 2022</b>	11	Trimestre 3	467.72€
<b>TOTAL</b>	36		1530,72€

Tarif ticket collège 2021	3.60 €
<i>Prévision tarif ticket collège 2022</i>	3.60 €

Tarif ticket lycée + étudiants BTS 2021	4.35 €
<i>Prévision tarif ticket lycée + étudiants BTS 2022</i>	4.35 €

Modalités de paiement pour l'année scolaire 2021-2022 :

Les frais de restauration ou d'hébergement sont payables d'avance à réception de la facture :

- par prélèvement automatique mensuel, les familles doivent dans ce cas compléter l'autorisation de prélèvement et fournir 1 Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) Les sommes seront prélevées entre le 5 et le 10 des mois d'octobre à juin selon un échéancier qui vous sera transmis avant les vacances d'octobre - novembre
- par carte bleue :
  - \* en vous connectant sur le site de paiement en ligne de l'établissement
  - \* en vous déplaçant directement à la caisse de l'établissement qui pourra vous encaisser via un terminal de paiement électronique
- par chèque libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable du lycée Jules Ferry pour les élèves scolarisés au lycée, du collège Jules Ferry pour les élèves scolarisés au lycée.
- par espèces à la caisse du lycée Jules Ferry

Pour de plus amples renseignements, contacter Masson Céline par téléphone au 03-29-56-26-68 ou par courriel à l'adresse suivante : [celine.masson@ac-nancy-metz.fr](mailto:celine.masson@ac-nancy-metz.fr)